



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
8 avril 2024

Français
Original : Anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Quatrième réunion

Nairobi, 21-29 mai 2024

Point 5 (a) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement et développement des capacités,
coopération technique et scientifique, Centre
d'échange et gestion des connaissances au titre de
la Convention et de ses Protocoles**

Projet de programme de travail pour le Centre d'échange (2024–2030)

Note du Secrétariat

Introduction

1. La présente note contient en annexe le projet de programme de travail pour le Centre d'échange (2024-2030), établi conformément au paragraphe 9 f) de la décision [15/16](#) de la Conférence des Parties, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa quatrième réunion. Le projet de programme de travail a été préparé comme décrit dans le document CBD/SBI/4/7. Les éléments d'un projet de recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur le Centre d'échange figurent également dans le document CBD/SBI/4/7.
2. Ce programme de travail s'appuie sur les travaux antérieurs relatifs au Centre d'échange, tels qu'ils ont été définis par la Conférence des Parties. À sa première réunion, la Conférence des Parties a décidé de mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 3 de l'[Article 18](#) de la Convention sur la mise en place d'un centre d'échange pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique (décision [I/3](#), para. 1). À sa deuxième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision [II/3](#), a décidé d'établir une phase pilote du centre d'échange au cours de la période 1996-1998.
3. Après un examen indépendant de la phase pilote, la Conférence des Parties, dans sa décision [V/14](#), a approuvé la mise en œuvre d'un plan stratégique pour le Centre d'échange pour la période 1999-2004 et d'un programme de travail à long terme pour le Centre d'échange¹. Le plan stratégique envisageait le Centre d'échange comme le principal réseau mondial de coopération et d'information sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Entre autres choses, le Centre d'échange encouragerait et soutiendrait une prise de décision efficace et la mise en œuvre d'initiatives liées à la biodiversité, favoriserait la coopération internationale, améliorerait le partage

* CBD/SBI/4/1.

¹ [UNEP/CBD/COP/5/INF/2](#), [UNEP/CBD/COP/5/INF/3](#) et [UNEP/CBD/COP/5/INF/4](#).

des technologies, des informations et des compétences pertinentes, et encouragerait les liens et synergies entre les initiatives mondiales.

4. Dans sa décision [VIII/11](#), la Conférence des Parties a adopté un plan stratégique actualisé du Centre d'échange pour la période 2005-2010 et un programme de travail jusqu'en 2010. Le plan stratégique actualisé a élargi le champ des activités, notamment le développement de technologies non basées sur le Web pour faciliter la coopération, la promotion du transfert de technologies par l'intermédiaire de forums commerciaux, de conférences, d'ateliers et d'autres événements liés à la technologie, le renforcement des capacités techniques au plan national et la contribution au développement du réseau mondial de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

5. Dans sa décision [XI/2](#), la Conférence des Parties a accueilli favorablement le programme de travail du Centre d'échange à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020². Le programme de travail prévoyait, entre autres, la mise en place d'un réseau de connaissances sur la biodiversité, comprenant une base de données et un réseau de praticiens, ainsi que le développement de centres d'échange nationaux comprenant des réseaux de spécialistes liés au Centre d'échange central afin de faciliter l'accès à l'information, aux compétences et à l'expérience nécessaires à l'application de la Convention.

² [UNEP/CBD/COP/11/3L](#).

Annexe

Projet de programme de travail pour le Centre d'échange pour la période 2024-2030

1. Le programme de travail du Centre d'échange pour la période 2024-2030 est conçu pour soutenir et faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal³ et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. S'appuyant sur le précédent programme de travail pour le Centre d'échange pour la période 2011-2020, il vise à faciliter les moyens de mise en œuvre – en particulier la coopération technique et scientifique, le renforcement et le développement des capacités, la gestion des connaissances et la communication⁴, et la mobilisation des ressources – ainsi que d'autres programmes et plans d'action, notamment le plan d'action pour l'égalité des sexes⁵, l'approche stratégique à long terme pour l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs et entre eux, et le programme de travail sur l'article 8j) et d'autres dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales⁶.

2. Les buts du programme de travail sont les suivants :

(a) But 1. *Promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique.* Le Centre d'échange renforcera les processus et les services visant à promouvoir et à faciliter la coopération technique et scientifique, y compris les initiatives de mise en correspondance, le développement et le renforcement des capacités nationales conformément au cadre stratégique à long terme pour le renforcement et le développement des capacités et le soutien des travaux du mécanisme de coopération technique et scientifique, tels que les centres régionaux et/ou sous-régionaux et l'entité de coordination mondiale ;

(b) But 2. *Faciliter l'échange d'informations.* Le Centre d'échange permettra la découverte, l'accès et l'échange durables et structurés de données, d'informations et de connaissances par l'intermédiaire de son portail central et à travers les réseaux d'information et centres d'échange mondiaux, régionaux, thématiques et nationaux, conformément à la stratégie de gestion des connaissances du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

(c) But 3. *Soutenir les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen.* Le Centre d'échange fournira des outils et renforcera les processus et mécanismes nationaux d'échange afin de soutenir et de faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et l'approche renforcée de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen ;

(d) But 4. *Faciliter le travail en réseau et la collaboration.* Le Centre d'échange facilitera les interactions intersectorielles, le travail en réseau, le partage de compétences et les échanges entre les Parties et les organisations partenaires qui soutiennent la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que l'application de la Convention et de ses protocoles.

3. Les résultats attendus pour chacun des quatre buts, les actions stratégiques pour atteindre ces résultats, les acteurs clés qui dirigeront ou contribueront à la mise en œuvre des actions stratégiques et les délais indicatifs de mise en œuvre sont définis dans le programme de travail actualisé.

³ Décision [15/4](#), annexe.

⁴ Décisions [15/8](#), [15/14](#) et 16/--.

⁵ Décision [15/11](#).

⁶ Recommandation [12/2](#) du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique.

4. Le programme de travail sera mis en œuvre principalement par les Parties à la Convention et par le Secrétariat, avec le soutien de l'entité de coordination mondiale et des centres d'appui régionaux et/ou sous-régionaux du mécanisme de coopération technique et scientifique, ainsi que des organisations mondiales, régionales et thématiques, conformément à l'approche pangouvernementale et pansociétale et aux autres considérations relatives à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal énoncées dans la section C du Cadre.

Buts, résultats et actions stratégiques du programme de travail

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
1. Promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique	1.1. Des mécanismes et des outils destinés à faciliter la coopération technique et scientifique aux niveaux mondial, régional et national sont mis au point ou renforcés.	1.1.A. Développer ou renforcer les plateformes et outils de collaboration ⁷ pour promouvoir la coopération technique et scientifique, le transfert de technologies et l'innovation ⁸ .	<i>Chefs de file</i> : centres régionaux, organisations <i>Contributions</i> : Parties, Secrétariat	2025-2030
		1.1.B. Faciliter des événements ⁹ pour la collaboration et le partage des connaissances, des meilleures pratiques et des enseignements tirés.	<i>Chefs de file</i> : Entité mondiale, centres régionaux ¹⁰ , organisations <i>Contributions</i> : Parties, Secrétariat	2025-2030
		1.1.C. Faciliter la création ou le renforcement de réseaux de praticiens pour permettre le partage d'expériences, de compétences et de savoir-faire pertinents.	<i>Chefs de file</i> : Parties, organisations <i>Contributions</i> : centres régionaux, Secrétariat	2025-2030
		1.1.D. Mettre en place ou renforcer des mécanismes visant à promouvoir des programmes de recherche conjoints et des entreprises communes pour le développement de technologies et de solutions.	<i>Chefs de file</i> : Parties, organisations <i>Contributions</i> : centres régionaux, Secrétariat	2025-2030
	1.2. La mise en relation entre les Parties ayant des besoins techniques et scientifiques particuliers et d'autres Parties ou institutions capables de fournir le soutien nécessaire est facilitée.	1.2.A. Renforcer les outils et les processus permettant aux Parties et aux parties prenantes de définir, hiérarchiser et communiquer leurs besoins techniques et scientifiques liés à la biodiversité ainsi que leurs demandes d'assistance.	<i>Chefs de file</i> : Secrétariat, centres régionaux <i>Contributions</i> : Parties, organisations	2025-2030
		1.2.B. Faire le point sur les compétences, les outils, les technologies et autres ressources techniques et scientifiques pertinentes qui peuvent être partagés avec les Parties.	<i>Chef de file</i> : entité mondiale <i>Contributions</i> : centres régionaux, organisations, Secrétariat	2025-2030
		1.2.C. Concevoir ou renforcer les outils et les services,	<i>Chefs de file</i> : centres régionaux,	2025-2030

⁷ Les outils de collaboration peuvent inclure des dialogues, des tables rondes, des forums, des forums de partage des savoirs, des expositions, des symposiums et des conférences.

⁸ Par des canaux traditionnels et numériques, notamment le portail central du Centre d'échange, le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, et les portails des centres d'échange nationaux.

⁹ Les événements peuvent inclure des dialogues, des tables rondes, des forums, des forums de partage des savoirs, des expositions, des symposiums et des conférences.

¹⁰ Il s'agit de l'entité de coordination mondiale et des centres d'appui régionaux et/ou sous-régionaux établis dans le cadre du mécanisme de coopération technique et scientifique (décision 15/8).

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
		y compris les plateformes en ligne ¹¹ pour faciliter la mise en relation entre les Parties qui ont besoin d'un soutien et les parties prenantes qui peuvent le fournir.	organisations <i>Contributions</i> : Secrétariat	
		1.2.D. Identifier, répertorier, relier et promouvoir les services de mise en relation existants aux niveaux mondial, régional et national.	<i>Chef de file</i> : entité mondiale <i>Contributions</i> : centres régionaux, organisations, Secrétariat	2025-2030
2. Faciliter l'échange d'informations	2.1. Le portail central du Centre d'échange fournit des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre du Cadre.	2.1.A. Poursuivre le développement de l'espace de travail des utilisateurs sur le portail central du Centre d'échange pour permettre aux Parties et aux parties prenantes concernées de fournir facilement des informations, de rester en contact, de partager des idées et de travailler ensemble.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2024-2026
		2.1.B. Poursuivre le développement et la mise en œuvre du système de soumission en ligne pour permettre aux Parties et aux parties prenantes concernées de soumettre des informations relatives à leur application de la Convention et leur mise en œuvre du Cadre ¹² .	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2024-2028
		2.1.C. Poursuivre le développement et l'amélioration de l'interface utilisateur du portail central du Centre d'échange afin que les données, les informations et les connaissances disponibles sur le portail puissent être facilement accessibles et consultables.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2024-2025
		2.1.D. Poursuivre le développement d'outils permettant de rendre interopérables les centres d'échange nationaux et les systèmes d'information des organisations partenaires, et d'afficher automatiquement les informations pertinentes provenant du Centre d'échange central.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2024-2025

¹¹ Cette information sera disponible sur le portail central du Centre d'échange et sur les portails des centres d'échange nationaux.

¹² Il s'agit notamment d'invitations à soumettre des points de vue, à proposer des participants et à procéder à un examen de documents par des pairs.

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
		2.1.E. Poursuivre le développement d’outils d’agrégation de données afin d’exploiter les informations provenant des centres d’échange nationaux et des systèmes d’information des organisations partenaires.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2024-2026
		2.1.F. Mettre en œuvre d’autres services d’information à la demande de la Conférence des Parties.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat	2025-2030
	2.2. Les systèmes d’échange, d’intégration et de visualisation des informations sont renforcés.	2.2.A. Poursuivre le développement et l’amélioration du site Web de la Convention y compris sa conception, sa fonctionnalité, son accessibilité et sa convivialité.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2025-2030
		2.2.B. Poursuivre le développement et la mise à jour des modèles de collecte, d’organisation et de partage des informations et des métadonnées afin de normaliser la structure et l’organisation des informations.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations	2025-2030
		2.2.C. Poursuivre l’élaboration ou la modification de vocabulaires contrôlés, de taxonomies et d’ontologies afin de faciliter l’échange d’informations de manière cohérente et normalisée aux niveaux mondial, régional et national.	<i>Chefs de file</i> : Secrétariat, organisations <i>Contributions</i> : centres régionaux	2024-2026
		2.2.D. Renforcer encore les mécanismes de partage des données, y compris l’interface de programmation d’applications, afin de faciliter l’interopérabilité des systèmes d’information pertinents avec le portail central du Centre d’échange, le Centre d’échange sur l’accès et le partage des avantages et le Centre d’échange pour la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que les portails des centres d’échange nationaux.	<i>Chefs de file</i> : Parties, organisations <i>Contributions</i> : centres régionaux, Secrétariat	2025-2030
		2.2.E. Renforcer les outils de visualisation des données, tels que les tableaux de bord et les cartes interactives, afin de présenter des informations complexes dans des formats faciles à comprendre et d’obtenir des informations exploitables.	<i>Chefs de file</i> : organisations, centres régionaux <i>Contributions</i> : Secrétariat	2024-2030
		2.2.F. Renforcer la capacité du Secrétariat à poursuivre	<i>Chefs de file</i> : Parties	2024-2030

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
		le développement et le maintien du Centre d'échange central ¹³ .	<i>Contributions</i> : Organisations	
		2.2.G. Fournir des orientations et des formations supplémentaires aux Parties et aux parties prenantes afin d'utiliser efficacement le portail central du Centre d'échange pour échanger des informations.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2025-2030
		2.2.H. Faciliter le développement ou le renforcement des centres d'échange régionaux, sous-régionaux et thématiques.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2025-2030
3. Soutenir les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen	3.1. Des outils et mécanismes visant à faciliter et à soutenir la planification, le suivi, l'établissement de rapports et l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre et l'application de la Convention sont élaborés ou renforcés.	3.1.A. Poursuivre le développement et l'opérationnalisation de l'outil de rapport en ligne afin de permettre aux Parties de rendre compte des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2024-2026
		3.1.B. Poursuivre le développement et l'opérationnalisation de l'outil de suivi des décisions afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2025-2026
	3.2 Les centres d'échange nationaux sont renforcés et facilitent effectivement la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.	3.2.A. Préparer ou mettre à jour une stratégie de mise en œuvre des centres d'échange nationaux en tant que composante des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.	<i>Chefs de file</i> : Parties <i>Contributions</i> : Secrétariat, organisations, centres régionaux,	2025-2030
		3.2.B. Établir ou renforcer les structures et les processus institutionnels pour les centres d'échange nationaux ¹⁴ afin de soutenir les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et le suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles nationales et	<i>Chefs de file</i> : Parties <i>Contributions</i> : Secrétariat, organisations, centres régionaux	2025-2030

¹³ Cela comprend tous les outils et services nécessaires à la coopération technique et scientifique, à l'échange d'informations, à la gestion des connaissances et au suivi de la mise en œuvre du Cadre.

¹⁴ Il peut s'agir de correspondants nationaux, d'organes de coordination multipartites, de réseaux et de systèmes, et d'un comité de pilotage interinstitutionnel avec la participation d'organisations et de parties prenantes concernées par la biodiversité ; et de la définition des rôles et responsabilités en matière de collecte, d'examen et de diffusion de l'information, de gestion du contenu du site Web et d'activités de vulgarisation.

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
		mondiales.		
		3.2.C. Renforcer les systèmes d'échange d'informations, notamment en développant les liens et l'interopérabilité entre les centres d'échange nationaux et le portail central, et d'autres réseaux et bases de données.	<i>Chefs de file</i> : Parties <i>Contributions</i> : Secrétariat, organisations, centres régionaux	2025-2030
		3.2.D. Promouvoir l'utilisation des centres d'échange nationaux comme outils de dialogue avec les parties prenantes concernées, conformément à l'approche pangouvernementale et pansociétale.	<i>Chefs de file</i> : Parties <i>Contributions</i> : Secrétariat, organisations, centres régionaux	2025-2030
		3.2.E. Développer ou renforcer l'infrastructure d'information pour les centres d'échange nationaux, y compris la conception de l'interface utilisateur, les services d'interopérabilité, les vocabulaires et taxonomies, les normes de métadonnées, les formats et normes d'information communs, alignés sur les normes du portail central du Centre d'échange.	<i>Chefs de file</i> : Parties, Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2024-2026
		3.2.F. Poursuivre le développement et le renforcement des portails des centres d'échange nationaux en utilisant l'outil Bioland ou d'autres solutions en réponse aux besoins des utilisateurs et aux évolutions technologiques pertinentes.	<i>Chefs de file</i> : Parties, Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2024-2026
		3.2.G. Publier et promouvoir des boîtes à outils, des spécifications techniques, des lignes directrices et des supports de formation pour aider les Parties à utiliser les nouvelles technologies et les nouveaux systèmes d'information.	<i>Chefs de file</i> : Parties, Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2024-2030
		3.2.H. Développer ou renforcer les capacités d'utilisation des technologies numériques modernes, y compris le traitement du langage naturel, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle, et développer davantage l'accès à Internet à haut débit.	<i>Chefs de file</i> : Parties <i>Contributions</i> : Secrétariat, organisations, centres régionaux	2025-2030
		3.2.I. Faciliter la mobilisation des ressources financières	<i>Chefs de file</i> : Secrétariat,	2025-2030

<i>Buts</i>	<i>Résultats</i>	<i>Actions stratégiques</i>	<i>Acteurs clés</i>	<i>Calendrier</i>
		pour renforcer les centres d'échange nationaux.	organisations, centres régionaux	
		3.2.J. Poursuivre le processus de reconnaissance et d'attribution de prix aux Parties qui ont réalisé les progrès les plus importants dans la mise en place ou le développement de leurs centres d'échange nationaux.	<i>Chef de file</i> : Secrétariat	2025-2030
4. Faciliter le travail en réseau ainsi que la collaboration entre les Parties et les partenaires	4.1 Le réseau d'organisations et de réseaux partenaires mondiaux, régionaux et nationaux est élargi et renforcé.	4.1.A. Identifier, cartographier et faire connaître les réseaux, les communautés de pratique et les partenariats mondiaux, régionaux et nationaux existants dans le domaine de la biodiversité.	<i>Chefs de file</i> : entité mondiale, organisations <i>Contributions</i> : Secrétariat, centres régionaux	2025-2030
		4.1.B. Renforcer les structures, les processus et les plateformes pour relier les réseaux, les initiatives et les partenariats existants en matière de biodiversité.	<i>Chefs de file</i> : entité mondiale, organisations <i>Contribution</i> : centres régionaux, Secrétariat	2025-2030
		4.1.C. Promouvoir et faciliter les interactions interdisciplinaires afin de tirer parti des compétences, des bonnes pratiques et des idées de divers réseaux.	<i>Chefs de file</i> : entité mondiale, organisations <i>Contributions</i> : Secrétariat, centres régionaux	2025-2030
	4.2. Les partenaires travaillent activement en réseau et échangent des informations, des compétences, des idées et d'autres ressources par l'intermédiaire du réseau des centres d'échange.	4.2.A. Poursuivre le développement et la mise à jour des outils et des procédures permettant de relier le Centre d'échange central aux organisations et aux réseaux d'information pertinents.	<i>Chefs de file</i> : Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2025-2030
		4.2.B. Poursuivre le développement d'outils destinés à faciliter le travail en réseau et les échanges techniques avec les organisations partenaires par l'intermédiaire du portail central et des centres d'échange nationaux.	<i>Chefs de file</i> : entité mondiale, organisations <i>Contributions</i> : Secrétariat, centres régionaux	2025-2030
		4.2.C. Gérer la base de données et le réseau de praticiens par l'intermédiaire du portail central et des centres d'échange nationaux.	<i>Chefs de file</i> : entité mondiale, Secrétariat <i>Contributions</i> : organisations, centres régionaux	2025-2030